

Que faire en cas de suspicion de Covid-19 chez un élève ?

21 septembre 2020

<p>Si votre enfant est identifié comme « contact à risque¹ »</p>	<p>S'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre ;- fatigue inexplicquée ;- douleur musculaire inexplicquée ;- maux de tête inhabituels ;- diminution ou perte du goût et de l'odorat ;- diarrhée ;- altération de l'état général.
--	--



Il doit rester à la maison. Vous devez prévenir le directeur.

Si les symptômes apparaissent à l'école, l'élève est isolé et renvoyé à la maison.



Vous devez consulter un médecin et suivre les recommandations de l'assurance maladie.



<p>L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Le test n'est pas obligatoirement réalisé.</p>	<p>Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, vous devrez compléter l'attestation jointe avant le retour de votre enfant.</p> <p>Sans attestation, le retour se fera après 7 jours, si les symptômes ont disparus.</p>
--	---

¹ Les contacts à risque sont identifiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ,
Responsable légal de en classe de
à l'école *Nicolas Rolin* à *Neuvy-Grandchamp*..... ,
atteste sur l'honneur, avoir consulté le docteur , exerçant à
..... Aucun test Covid-19 n'a été prescrit.

Le :

à :

Signature

Textes de référence :

- *Protocole de prise en charge d'un élève symptomatique à destination des chefs d'établissement ou directeurs d'école*
- *Schéma retour à l'école, DSDEN de Saône-et-Loire*
- *Protocole sanitaire du 27 août 2020*
- *Lettre d'information de l'ARS*
- <https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>
- <https://www.education.gouv.fr/media/71379/download>